

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 2 août 2021, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

**2021-08-02-01 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Mme Dubois demande que le sujet de suivi de dossier du Lac wallace soit ajouté à la section Divers.

**2021-08-02-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Real Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021 et du 12 juillet 2021
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations et prélèvements
7. Rapport du maire
8. Rapport de la directrice générale
9. Résolution
  - *Résolution Octroi contrat de déneigement*
  - *Résolution Nouvelle Entente Régie des déchets*
  - *Résolution Vente Grattes Agricoles*
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. Etats financiers mensuels
17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers
21. Période de questions
22. Autres sujets
23. Levée de l'assemblée

Adopté.

**2021-08-02-03 PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande si la limite de vitesse pourrait être réduite sur le rang 4 afin que ce soit réduit à 50 km et les affiches devraient être modifiées car elles sont défraichies. Le maire en prend note et informe qu'il appartient au MTQ de prendre cette décision.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Un citoyen fait état du service Equi Justice sur le territoire de Saint-Herménégilde. La direction confirme que la municipalité continuera de soutenir ce service.

Un citoyen parle des excès de vitesse sur le chemin St-Denis malgré les dos d'âne installés par la municipalité. La solution demeure de demander une présence accrue de la Sureté du Québec.

Un citoyen demande si la municipalité installera un banc sur le terrain de la municipalité près du Lac Lippé. La municipalité est d'accord à fournir un banc qui sera installé quand les employés auront le temps pour l'installer dans les prochaines semaines.

Un citoyen demande comment la municipalité entend s'assurer de la protection des bandes riveraines et de la surveillance à cet effet. M. le maire et le conseiller M. Cotnoir répondent que certains incitatifs sont à l'étude.

**2021-08-02-04 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 5 juillet 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2021-08-02-05 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 12 juillet 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2021-08-02-06 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes modifié à payer (153 551.89), la liste des prélèvements (juillet 2021) et le rapport de salaires versés en juillet 2021 en date du 30 juillet 2021.

Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2021-08-02-07 RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait état qu'en période de vacances aucun sujet n'est à discuter.

**2021-08-02-08 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

La directrice générale fait état de différents sujets. Discussion de compteurs pour l'an prochain.

**2021-08-02-09 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER 2021-2024**

**ATTENDU QUE**, conformément à la résolution 2021-06-07-08, la municipalité de Saint-Herménégilde a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des chemins en hiver durant les trois prochaines années ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres s'est terminé le 19 juillet dernier ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits et qu'elle est conforme ;

**ATTENDU QUE** la seule soumission reçue fut déposée par Scalabrini et Fils Inc. aux montants annuels suivants pour les cinq circuits :

	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
<b>Circuit 1</b>	51 936,50\$	52 717,50\$	54 279,50\$
<b>Circuit 2</b>	68 029,50\$	69 052,50\$	71 098,50\$
<b>Circuit 3</b>	48 478,50\$	49 207,50\$	50 665,50\$
<b>Circuit 4</b>	6 982,50\$	7 087,50\$	7 297,50\$
<b>Circuit 5</b>	4 987,50\$	5 062,50\$	5 212,50\$
<b>Total sans Taxes</b>	180 414,50\$	183 127,50\$	188 553,50\$
<b>Total avec Taxes</b>	207 431,58\$	210 550,85\$	216 789,39

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour l'ouverture des chemins d'hiver 2021-2024, circuits 1 à 5, à Scalabrini et Fils Inc., le seul soumissionnaire conforme au montant total incluant les taxes de 207 431,08\$ pour l'année 2021-2022, de 210 550,85\$ pour l'année 2022-2023 et de 216 789,39\$ pour l'année 2023-2024, taxes incluses.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde.

Adopté.

**2021-08-02-10 APPROBATION DE LA NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE ET LA GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, REMPLACANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN LIEU RÉGIONAL D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** les municipalités représentées au conseil d'administration de la Régie sont présentement parties à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

**ATTENDU QUE** des modifications à l'entente initiale intervenue le 16 février 1982 doivent être apportées pour mieux refléter la réalité et les attentes des municipalités membres plus amplement discutées au cours des derniers mois;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** les municipalités jugent opportun de remplacer l'entente originale et ses modifications par une nouvelle entente;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Malo et de Martinville désirent faire partie de la Régie ;

**ATTENDU QUE** le lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides comporte désormais un lieu d'enfouissement sanitaire fermé, un lieu d'enfouissement technique, auxquels se sont ajoutées la plateforme de compostage et l'unité de traitement des boues de fosses septiques ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie a approuvé ce 30 juin 2021 la nouvelle entente en remplacement de l'entente en vigueur;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie a donné son accord et recommande l'adhésion des municipalités de Martinville et de St-Malo dans cette nouvelle entente;

**ATTENDU QUE** tous les conseils municipaux des municipalités membres et adhérentes à cette nouvelle entente doivent par résolution l'approuver;

**IL EST PROPOSÉ par Real Crete et appuyé par Sylvie Fauteux ET RESOLU** à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Herménégilde autorise la conclusion de cette nouvelle entente avec les vingt-et-une (21) autres municipalités désignées, laquelle entente est intitulée «*Entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique et la gestion de matières résiduelles et remplaçant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides de la région de Coaticook*» datée du 30 juin 2021, et est annexée à la présente résolution comme ci-haut long reproduite ;

**QUE** le conseil municipal confirme son accord à ce que les municipalités de Martinville et de St-Malo adhèrent à cette nouvelle entente en respect des conditions d'adhésion qui y sont décrites ;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité *dès que celle-ci aura été modifiée et soit présentée comme une entente finale à être signée avec les modifications relatives aux représentants dûment autorisés pour chacune des municipalités.*

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Régie pour fins de suivi et approbation auprès du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

Adopté.

**2021-08-02-11 VENTE D'EQUIPEMENTS (GRATTES AGRICOLES)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a mis en vente deux grattes agricoles dont elle ne se sert plus tel qu'il appert de la résolution 2021-07-05-13 ;

**ATTENDU QUE** ces équipements sont usagés et que la municipalité les offre au plus offrant sans prix fixé à l'avance ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu trois offres et que selon l'ouverture des offres, la municipalité entend vendre lesdites grattes au plus offrant pour chacune d'elle et que M. le Maire dénonce son intérêt indirectement pour la Ferme dans laquelle il a des intérêts ;

**Il est proposé** par M. le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité de vendre la gratte à roue à M. Simon Bourgoin, pour la somme offerte de \$900 et de vendre à M. Daniel Duteau la gratte à trois pointes pour la somme de \$600, le tout vendu taxes en sus.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**  
**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-08-02-12    LOISIRS**

M. Crête demande si nous avons des nouvelles du Conseil Sport Loisirs. M. Duteau indique qu'un report de l'ouverture du Centre communautaire est inévitable pour l'instant. Le camp de jour évolue bien et le nombre d'enfants est constant, il y a 18 enfants inscrits.

**2021-08-02-13    TROIS VILLAGES**

Aucune nouvelle.

**2021-08-02-14    FAMILLE ET CULTURE**

Aucune nouvelle.

**2021-08-02-15    JOURNAL**

Le journal devrait paraître en septembre.

**2021-08-02-16    USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information.

**2021-08-02-17    AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2021-08-02-18    ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers mensuels au 31 juillet 2021.

**2021-08-02-19    RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière ne dépose pas de rapport de correspondance en juillet 2021.

**2021-08-02-20    REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE  
COATICOOK**

Pas de nouvelles spéciales.

**2021-08-02-21    REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

M. Crête explique que la nouvelle entente est en rédaction et la nouvelle entente devra être approuvée en août par toutes les municipalités.

**2021-08-02-22    DIVERS**

Mme Dubois demande que la municipalité travaille sur des projets de revitalisation des lacs et de réglementation pour la protection des lacs. Discussion du Conseil sur les différentes approches. Demande d'interdire la baignade devant l'aire de descente de bateau. M. Crête demande si nous avons eu des nouvelles pour le projet de N4 Mobile.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-08-02-23    PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande que la municipalité s'implique davantage pour la protection des lacs comme la Ville de Coaticook pour le lac Lyster.

Un citoyen demande si la tarification du contrat de déneigement est dans les normes, la municipalité a vérifié et confirme que les taux sont raisonnables et comparables.

Mme Fauteux mentionne que l'AGA de Foret Hereford aura lieu le 28 août.

**2021-08-02-24    AUTRES SUJETS**

La prochaine assemblée aura lieu le 7 septembre à 19h00.

**2021-08-02-25    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 20h20.

---

Secrétaire-trésorière

---

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.